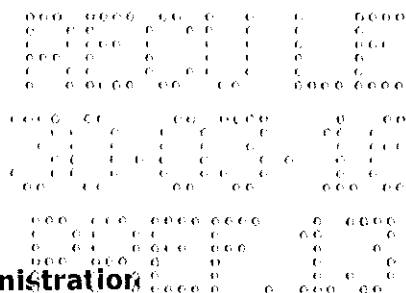


ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART & DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE



**Conseil d'administration  
Séance du 25 MARS 2016**

**Modules professionnalisant :  
Aide à l'INSERTION PROFESSIONNELLE des étudiants et diplômés  
de l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée**

**Demande de subvention auprès du Conseil Régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Service « Vie étudiante et Mobilité Internationale »**

Délibération n° 17\_PRO\_16\_03\_25\_SUBV\_INSERT

**L'an deux mille seize, le 25 mars**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date 14 mars 2016 ;

**VU**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la Loi n° 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- la délibération n°08\_CA\_15\_12\_11 du 11 décembre 2015 relative à la subvention pour la journée d'aide à l'insertion professionnelle,

**La Présidente,**

**EXPOSE**

L'implication de l'école dans les réseaux du design et de l'art contemporain par ses divers projets pédagogiques, ses intervenants, ses expositions, les stages, les rencontres avec des professionnels dans le cadre de cycles de conférences, la qualité même d'artistes et de théoriciens de ses enseignants est le premier niveau, au quotidien, de la professionnalisation à l'œuvre.

Ce lien étroit avec le milieu professionnel est renforcé par différents dispositifs au sein de l'école, qui ont pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants au monde de l'art ou du design. Le service de l'insertion professionnelle, créé en 2012, est ainsi spécifiquement dédié à cette mission : le suivi et l'accompagnement de l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés.

Ce service leur propose de les aider à identifier les différents champs d'activité au sein desquels ils peuvent investir les compétences acquises durant leurs cursus diplômants, et de les accompagner dans le développement de leur projet professionnel.

Il permet également à certains organismes d'accompagnement des carrières artistiques d'intervenir au sein de l'école, sous forme de modules professionnalisants, pour informer les étudiants sur des questions concernant leur statut et leur future vie professionnelle. Il relaie des informations concernant les formations ou les dispositifs d'aide à la création ou d'aide à la mobilité, informations essentielles pour accompagner au mieux les jeunes artistes et designers récemment sortis de l'école. Ils sont ainsi familiarisés aux dispositifs d'accompagnement qui leur sont destinés.

Pour l'année scolaire 2015/2016, l'ESADMM souhaite renforcer son soutien à l'insertion professionnelle de ses étudiants et diplômés, **en augmentant et en diversifiant ses actions d'information sur le statut d'artistes et celui de designers, ainsi que sur la manière de créer sa propre activité, en leur apprenant à faire un dossier artistique (cv, note d'intention, images...) et en leur proposant des cours de droit sur la propriété intellectuelle.**

Le coût nécessaire à la réalisation de ce type d'action d'insertion a été évalué à **1 877 euros (mille huit cent soixante dix-sept euros)** selon la répartition en dépenses et recettes suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
<b><u>Modules professionnalisants d'information</u></b>			
Elaboration du dossier artistique (le book) 1 <sup>er</sup> avril et 2 mai	800	Conseil Régional	938 €
« Le statut d'artiste-auteur : MdA et Agessa » 18/04/2016 (4h)	239	Auto financement	938 €
Cours de droit sur la propriété intellectuelle entre avril et mai (8h)	360		
« Quel statut professionnel pour les jeunes designer ? » 26/04/2016 (4h)	239		
« Exercer son activité sous le statut d'artiste-auteur » 23/05/2016 (4h)	239		
<b>Total des dépenses :</b>	<b>1 877 €</b>	<b>Total des recettes :</b>	<b>1 877 €</b>